

Document d'entrée en relation

Loi de sécurité financière N°2003-709 pour la protection de l'épargnant.
Élaborée en application du code des assurances (L520-1 et R520-1).
Article 325-5 du règlement général de l'AMF

La présente fiche est un **élément essentiel** de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les **informations légales** que le conseiller ou sa société doivent avoir communiquées au client dès le début de la relation. Vous êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé sous le statut de Conseil en Investissement Financier (CIF), vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants.

Le premier rendez-vous a pour objectif de déterminer le type de travail souhaité. De là dépendra le statut légal dans lequel agira le cabinet.

L'ENTREPRISE ET LE DIRIGEANT

L'entreprise OSIRIS FINANCES, SARL au capital de 40 000 €, est immatriculée depuis 2006 au RCS de STRASBOURG sous le numéro 492247580. Son siège social est situé au 15 rue du Berry 67100 Strasbourg et a pour numéro de TVA FR084492247580.

Le gérant, **Hervé TORTOSA** est diplômé d'un MASTER 2 Sciences de gestion de l'Université de Nancy et d'un DU de Gestion de Patrimoine de l'Université d'Auvergne - Clermont Ferrand disposant ainsi de la **compétence juridique** approprié dans le cadre de **l'activité générale de Conseil en Gestion de Patrimoine**. Il a été inspecteur en assurances de personnes tous réseaux et responsable de région des produits financiers dans une compagnie d'assurances.

STATUTS LÉGAUX ET AUTORITÉS DE TUTELLE

Votre conseiller est immatriculé au **Registre Unique des Intermédiaires en Assurances, Banque et Finance (ORIAS)** sous le numéro 07008193 (vérifiable sur le site ORIAS - www.orias.fr) au titre des activités réglementées ci-après.

Il dispose, à ce titre, d'une couverture en **Responsabilité Civile Professionnelle** régie par l'article L541-1 et suivants du Code Monétaire et Financier et d'une **Garantie Financière** conformément à l'article L512-7 du Code des Assurances couvrant ses diverses activités, souscrites auprès de CGPA 46, rue Cardinet BP646 75826 Paris Cedex 17 (numéros de polices : RCPGP3006 et FGIGP3006).

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) -
Activité régie par le Règlement Général
de l'Autorité des Marchés Financiers et
contrôlable par cette dernière.
17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02.
www.amf-france.org

Enregistré sous le numéro E002316 auprès de
l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF
(ANACOFI-CIF), association agréée par l'AMF.

Votre conseiller s'est engagé à respecter
intégralement le code de bonne conduite de
l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association
ou sur www.anacofi.asso.fr et fournira un conseil non-
indépendant.

IAS (Intermédiaire en Assurances - type B - 1-2) -
Activité régie par le Code des Assurances et
contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel
et de Résolution (ACPR), 4 rue de Budapest - CS
92459 - 75436 Paris Cedex 09
www.acpr.banque-france.org

Courtier en assurance travaillant avec un nombre
restreint de fournisseurs conformément à l'article
L.520-1 II b du Code des Assurances.

Agent immobilier
Activité régie par la loi n°70-9 du 2 janvier 1970
dite Loi Hoguet et contrôlable par la DGCCRF.

Carte professionnelle n° CPI 6701 2017 000 017 123
(activité sans mouvement ni détention de fonds)
délivrée par la CCI de Strasbourg.

Couverture en RCP régie par loi n°70-9 du 2 janvier
1970 et le décret n° 72 - 678 du 20 juillet 1972 et
bénéficiant d'une Garantie Financière conformément
à l'article 35 modifié du décret 72 - 678
du 20 juillet 1972.

PRINCIPAUX FOURNISSEURS

Les noms des autres partenaires avec lesquels OSIRIS FINANCES a un accord pourront être communiqués sur simple demande.

Il est également porté à votre connaissance qu'OSIRIS FINANCES ne dispose d'**aucun lien capitalistique** avec un établissement promoteur de produits.

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
AXA	Assurance	Courtage	Commission
CARDIF	Assurance, Retraite	Courtage	Commission
ERES	Plan Épargne Entreprise	Courtage	Commission
GENERALI, GENERALI PATRIMOINE, GENERALI LUXEMBOURG	Assurance, Prévoyance, Retraite	Courtage	Commission
SWISS Life	Assurance, Prévoyance, Retraite	Courtage	Commission

MODE DE FACTURATION ET RÉMUNÉRATION DU PROFESSIONNEL

Une lettre de mission validera le niveau de rémunération et le mode de facturation. Pour toute mission de conseil en stratégie patrimoniale et/ou en investissements, une rémunération sera perçue et soumise à l'accord préalable du client.

Cette rémunération pourra être perçue selon 3 modalités différentes :

- sur la base d'une facturation horaire (250 € HT / heure), l'audit patrimonial et financier étant forfaitairement facturé à 750 € HT et toute aide administrative à 250 € HT ; cette rémunération peut être à valoir sur les commissions perçues en cas de souscription.

- sur la base d'un forfait dont le tarif varie en fonction du patrimoine conseillé →

Tarif convention de suivi patrimonial

Assiette patrimoine conseillé	Taux HT	Exemple patrimoine	Montants honoraires HT annuels
De 50 à 99 K€	1.00%	50 000 €	500.00 €
De 100 à 250 K€	0.50%	175 000 €	875.00 €
De 250 à 500 K€	0.30%	316 820 €	950.46 €
De 500 K€ à 1 M€	0.25%	500 000 €	1250.00 €
De 1 à 5 M€	0.20%	1 200 000 €	2400.00 €
Au-delà		Sur demande	

- par la rémunération des fournisseurs dans le cadre des actes d'intermédiation. En effet, le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, OSIRIS FINANCES est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser les produits, auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 50 %* de ceux-ci.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

* représente ici la rémunération maximale en taux, perçue par un conseiller/intermédiaire de la part d'un partenaire et sur un client.

- Nous portons à votre connaissance que, dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.
- Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.
- Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

MODE DE COMMUNICATION

Durant toute notre relation d'affaire, nous échangerons téléphoniquement, par mail, par écrit et bien évidemment, lors de rendez-vous physique. La visioconférence et la signature numérique pourront également être utilisées si vous le souhaitez.

Les informations recueillies sur l'ensemble des formulaires nécessaires à notre relation d'affaires sont enregistrées dans un dossier numérique personnel, sauvegardé sur le cloud OSIRIS FINANCES dans le respect de la réglementation RGPD. Elles sont conservées pendant toute la durée de notre relation d'affaires et sont destinées aux différents actes de la vie de votre/vos contrat(s). Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer le droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en adressant un courrier à notre siège social : OSIRIS FINANCES – 15 rue du Berry – 67100 STRASBOURG. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS - MODALITÉS DE SAISIE

Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n°2012-07 du 13/07/2012-MAJ 24 /04/2013, 20/11/2013, 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : Osiris Finances - 15 rue du Berry
67100 Strasbourg

Par tél. : 03 88 79 94 48

Par mail : htortosa@osirisfinances.fr

Nous vous informons que la procédure de réclamation est disponible sur simple demande et que votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Ci-après les coordonnées du Médiateur auquel vous pouvez vous adresser selon la nature de la mission confiée :

Médiateur de l'Anacofi

92 rue d'Amsterdam - 75009 Paris

Médiateur Assurances : La Médiation de l'Assurance

TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09

Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Médiateur de l'AMF : M^{me} Marielle Cohen-Branche

Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers

17 place de la Bourse - 75 082 Paris cedex 02

Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

Médiateur pour les activités immobilières :

Médiation de la consommation – ANM Conso

2 rue de Colmar – 94300 Vincennes

Site internet : <https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>

Le à

Nom, prénom du client

.....
Signature

paraphe



Osiris Finances

11 rue de la Durance • 67100 STRASBOURG

Siège Social : 15 rue du Berry • 67100 STRASBOURG

03 88 79 94 48 • contact@osirisfinances.fr • www.osirisfinances.fr

SARL au capital de 40.000€ - APE 6622Z - Inscrite au RCS de Strasbourg N°492247580 - SIRET N°49224758000029 - TVA N°FR08492247580

OSIRIS FINANCES est enregistrée à l'ORIAS sous le N° 07008193 (vérifiable sur le site ORIAS - www.orias.fr) en qualité de :

- Conseiller en investissements financiers référencé sous le N° E002316 par l'ANACOFI-CIF association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers • AMF 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 - www.amf-france.org
 - Courtier en assurances travaillant avec un nombre restreint de fournisseurs conformément à l'article L.520-1 II b du code des assurances. La liste de nos fournisseurs peut vous être transmise sur simple demande. Nous sommes soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 rue de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - www.acpr.banque-france.fr
 - Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce sous le numéro de carte professionnelle n° CPI 6701 2017 000 017 123 auprès de la CCI/Alsace Eurométropole (activité sans mouvement ni détention de fonds)
- Adhérent certifié ISO22 222 en Conseil en Gestion de Patrimoine par l'Association Française des Conseils en Gestion de Patrimoine certifiés CGPC
Service réclamation : OSIRIS FINANCES – Hervé TORTOSA – 15 rue du Berry 67100 STRASBOURG - Tel/mail : 03 88 79 94 48 (numéro de téléphone non surtaxé) – htortosa@osirisfinances.fr